



Newsletter  
Février 2022



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29

[aymeric.champeil@  
mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19

[christophe.olivier@  
mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)

#### My PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron 75008

Bordeaux : 2 rue Marc

Sangnier 33130 Bègles

T. +33 1 45 00 09 40

F. +33 1 45 00 09 47

[contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)

[www.mypensionxper.com](http://www.mypensionxper.com)

SAS au capital de 100 000€

RCS 881 739 858 Bordeaux

Enregistrée à l'ORIAS sous le

numéro 20002563 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la CNCEF Patrimoine association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Intermédiaire en Assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

A suivre LE FOCUS DU MOIS en page 2 :

### IMPACT D'UN EVENTUEL REcul DE L'AGE DE LA RETRAITE EN PARTICULIER SUR LES PLANS EPARGNE RETRAITE

## L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La Banque Centrale américaine a sonné la fin de l'argent facile ! L'inflation n'est pas aussi passagère qu'espérée et la combattre nécessite de resserrer la politique monétaire, via des hausses de taux et un dégonflement du bilan de la FED. L'économie mondiale est certes encore attendue en forte hausse en 2022, mais le resserrement monétaire américain aura un impact sur un niveau d'activité par ailleurs handicapé par des goulets d'étranglement tant au niveau de l'emploi que des chaînes d'approvisionnement.

La santé vigoureuse des marchés financiers en 2021 reposait sur deux piliers : le succès du vaccin pour enrayer la pandémie et les politiques monétaires accommodantes pour relancer la machine économique. Avec la menace de retrait au moins partiel du deuxième pilier, cette santé risque de devenir bancal. De fait, les marchés d'actions aux Etats-Unis ont connu leur pire démarrage d'année depuis 1969 avant de se reprendre en partie en fin de mois (S&P500 -5,2% sur le mois). Avec la hausse des taux, les investisseurs ont par ailleurs délaissé les valeurs de croissance, dont la valorisation repose sur des perspectives lointaines de bénéfices, au profit de valeurs de rendement offrant des dividendes immédiats et des niveaux de valorisation moins élevés. L'indice NASDAQ, qui est fortement teinté de valeurs de croissance et en particulier technologiques, a chuté de plus de 15% avant de rebondir et terminer le mois à -8,5%. Le pire revient aux valeurs stars des confinements, comme Zoom Video, qui sont victimes à la fois des meilleures conditions sanitaires et de la hausse des taux (chute de -16%).

Les marchés actions européens ont moins souffert en janvier (EuroStoxx 50 en baisse de 2.8%) que leurs homologues américains, sachant d'une part que la Banque Centrale Européenne reste sur un calendrier plus lointain de restriction monétaire et d'autre part que leur niveau moyen de valorisation est moins élevé. Ils n'ont cependant pas échappé à la forte rotation de style en faveur des valeurs décotées et de rendement. A titre d'exemple, la valeur de croissance Dassault Systèmes cède -19% en 2022 (+58% en 2021) tandis que Orange progresse de +10% (+2% en 2021).

Le mois de janvier marque également le grand retour des risques géopolitiques avec un discours alarmiste des autorités américaines sur une possible invasion de l'Ukraine par la Russie. De fait, la prudence est de mise pour les épargnants. Nous baissons temporairement les niveaux de risque de nos profils d'investissement et opérons un rééquilibrage entre les styles 'value' et croissance (prédominant jusque-là).

## L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

Le passage à une nouvelle année s'accompagne traditionnellement de revalorisations de barèmes et de prestations. Qu'en est-il pour les retraites et l'épargne retraite ?

Toutes les retraites de base sont revalorisées de 1,1% en 2022 (0,4% en 2021), hormis celle des avocats qui progresse de 1%. L'augmentation de la retraite complémentaire est variable selon les régimes (AGIRC-ARRCO +1% en novembre 2021). Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) est inchangé. De fait, le plancher de déductibilité des cotisations d'épargne retraite reste à 4 113 €. Le plafond absolu pour les salariés reste à 32 909 € pour les salariés (pour ceux dont le salaire 2021 dépasse 365 k€ en 2021) et 76 101 € pour les travailleurs non-salariés (dont les revenus excèdent 329 k€ en 2022).



## LE FOCUS DU MOIS

### IMPACT D'UN EVENTUEL REcul DE L'AGE DE LA RETRAITE EN PARTICULIER SUR LES PLANS EPARGNE RETRAITE

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), structure pluraliste sous l'égide du Premier ministre, réunissant partenaires sociaux, experts, parlementaires et représentants de l'Etat, s'est penché le 27 janvier sur la question des effets sur l'économie et les comptes publics d'un éventuel recul de l'âge minimum légal de départ en retraite.

#### LA SITUATION ACTUELLE : UN AGE LEGAL DE DEPART EN FRANCE PARMIS LES PLUS BAS AU MONDE

Depuis la pleine application (après une phase transitoire) de la réforme de 2010, l'âge légal minimum de départ en retraite est fixé à 62 ans en France. De fait, l'âge de départ à la retraite est passé de 60,7 ans en 2000 à 62,2 ans en 2019. La DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) estime que, même en l'absence de nouvelles réformes, l'âge de départ à la retraite passerait à près de 64 ans à partir de la fin des années 2030 pour se stabiliser ensuite. Parmi les 13 pays comparables observés, la France est au deuxième rang des âges légaux les moins élevés, derrière le Canada (60 ans) et ex aequo avec les Etats-Unis, le Japon et la Suède ; ces deux derniers pays ayant adopté des réformes qui allongeront à 64 et 65 ans cet âge d'ici 2030. Le champion de la longévité au travail est l'Italie avec un âge d'ouverture des droits fixé à 67 ans, qui passera à 70 ans en 2050. La conséquence est que le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans est en France parmi les plus faibles de l'OCDE avec 32,7% contre 52,4% pour la moyenne. La durée espérée de retraite des Français est ainsi la plus élevée de l'Union Européenne selon la Commission : 23,5 ans pour les hommes et 27,1 ans pour les femmes. Même si seulement 20% des Français interrogés pour l'étude Elabe 2021 se prononcent pour un recul de l'âge légal de départ, cela reste une hypothèse privilégiée pour restaurer l'équilibre du système de retraite.

#### QUEL SERAIT L'IMPACT POUR L'ECONOMIE ET LES COMPTES PUBLICS D'UNE REFORME DE REcul DE L'AGE LEGAL DE 62 A 64 ANS ?

A première vue, l'éventuel recul semble tout bénéfique pour le régime de retraites : moins de prestations à verser avec une durée à la retraite raccourcie et plus de cotisations versées avec l'allongement de carrière. Mais c'est sans compter avec les très nombreux effets induits de court ou de long terme. De manière directe, on anticipe une augmentation des prestations d'invalidité, de minima sociaux et d'indemnités journalières parmi les actifs contraints à rester en activité, et une augmentation des allocations de retour à l'emploi. De manière indirecte, la réforme peut avoir un effet sur l'emploi des jeunes et sur les salaires. Le COR a ainsi passé en revue plusieurs études dont les conclusions sont parfois fort différentes.

Les estimations de la DREES pour la réforme de 2010 (relèvement de 60 à 62 ans) concernant l'effet direct sur les économies de pensions de retraite sont de 0,6 point de PIB soit 14 Mds€ en 2016. Mais l'effet s'estompé ensuite pour revenir à 0,25 point de PIB du fait de pensions plus élevées et d'une comparaison avec une situation où l'âge de départ aurait alors de toute manière augmenté. La simulation de la DREES estime à une hausse de 3,6 Mds€ l'impact du relèvement de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans sur les pensions d'invalidité, les minima sociaux et les indemnités journalières de la Sécurité Sociale. La DARES (Direction de l'Animation de la recherche, des Etudes et des Statistiques) chiffre un impact à long terme correspondant à une augmentation des prestations d'assurance chômage des seniors à 1,3 Mds€ et indique qu'à plus court-terme les dépenses de l'assurance chômage pourraient être rehaussées sous l'effet de l'augmentation du chômage dans les classes d'âge les plus jeunes.

La Direction du Trésor et l'OFCE ont tenté d'estimer l'impact complet sur l'économie et les comptes publics avec des conclusions fort différentes. La Direction du Trésor estime un impact positif sur l'ensemble des comptes publics entre 0,1% (modèle keynésien) et 0,6% du PIB (approche comptable) à 5 ans, puis entre 0,4% et 0,9% à 10 ans. Elle constate que l'emploi des seniors a connu une dynamique haussière et que l'effet d'éviction de l'emploi des jeunes par les seniors a été limité voire nul après la réforme de 2010.



L'OFCE (Observatoire français des Conjonctures Economiques) conclut à un effet nettement plus mitigé sur les comptes publics (0,1% du PIB) à l'horizon de 5 et 10 ans, du fait d'une hausse initiale du chômage et d'une baisse des salaires nominaux qui s'estompent par la suite. Pour réduire les effets indésirables et maximiser les bénéfices d'une telle réforme, il faudrait idéalement la mener dans une période de chômage faible et l'accompagner d'une politique volontariste de maintien de l'activité. Du point de vue de l'OFCE, l'augmentation de la CSG serait plus efficace pour préserver les finances publiques tout en conservant l'âge de départ à la retraite. Ces études donneront du grain à moudre aux responsables politiques dans la perspective d'une future réforme des retraites.

## QUEL SERAIT L'IMPACT POUR LES DETENTEURS DE PLANS D'EPARGNE RETRAITE (PER) ?

Les PER ne peuvent être débloqués qu'une fois les droits à la retraite du régime de base liquidés. Un recul de deux années de l'âge légal de la retraite a pour conséquence un allongement de vie de deux années des PER des actifs. Il faut noter qu'il ne s'agit là que d'une date au plus tôt pour la clôture de PER ou le versement d'une rente. Un retraité peut parfaitement décider de conserver son enveloppe PER pour y capitaliser ses gains, ou organiser une sortie en capital fractionnée. Pour les PER assurantiels, le souscripteur devra garder à l'esprit que l'avantage successoral (calqué sur l'assurance-vie) de traitement hors succession avec un abattement de 152 500 € n'est valable que tant qu'il est âgé de moins de 70 ans. Sachant que pour ceux qui n'auraient pas besoin de la somme inscrite sur leur PER, une stratégie successorale peut consister à garder le contrat jusqu'à leur décès. Ce dernier tombera bien dans l'actif de succession, mais les sommes qui ont bénéficié d'un avantage fiscal à l'entrée ne seront pas fiscalisées à la sortie.

En dehors de ces cas particuliers, la prolongation de deux ans de l'activité aurait pour principal effet pour les détenteurs de PER de pouvoir bénéficier pendant deux années supplémentaires de l'avantage fiscal dans la limite de plafonds qui sont liés aux revenus d'activité. A noter que, contrairement aux contrats Madelin, les PER n'ont pas d'obligation de versement minimal, autorisant ceux qui ne souhaiteraient pas verser de s'abstenir pendant les deux années supplémentaires. Pour ceux qui sont intéressés par une sortie en rente, inversement proportionnelle à l'espérance de vie à l'âge de liquidation de la retraite, le montant de la rente serait mécaniquement augmenté.

Nous avons repris le simulateur utilisé dans notre lettre d'octobre ([Que peut-on attendre d'un investissement d'épargne retraite en PER ?](#)) avec un scénario central d'un investissement de 5% de son revenu pendant 20 ans de 42 ans à 62 ans. Nous avons testé deux scénarios alternatifs de clôture de PER à 64 ans au lieu de 62 ans, avec ou sans versement pendant les deux dernières années. Les autres hypothèses (salaire de 56 k€ à 42 ans, augmentation annuelle de revenu nominal de 2,8% dont 1,5% d'inflation et 1,3% d'augmentation réelle, taux marginal d'imposition de 30%, performance financière annuelle nette de 4,5%) sont inchangées.

Age Fin PER	Effort total d'épargne	Capital brut accumulé	Capital net d'impôt	Gain net	Rendement annualisé nominal	Rente annuelle	Rente (% dernier salaire)
62 ans	51 710 €	116 839 €	134 075€	30 078 €	4.90%	3 463 €	3.65%
64 ans (*)	51 710 €	127 701 €	89 391€	37 681 €	4.84%	4 011 €	3.99%
64 ans (**)	58 642 €	138 286 €	96 800 €	38 158 €	4,97%	4 343 €	4.33%

(\*) sans versement pendant les deux dernières années (\*\*) avec versement pendant les deux dernières années

Avec deux années de plus de versement et une clôture de PER à un âge plus élevé, un souscripteur améliore sa rente annuelle de 26% (de 3 463 € annuels à 4 343 €).

**UN SERVICE MY PENSION : L'AUDIT DE VOTRE EPARGNE RETRAITE SANS ENGAGEMENT  
LA SIMULATION DE VOTRE AVANTAGE FISCAL, DE VOTRE CAPITAL ACQUIS ET DE VOTRE RENTE**

**Nous sommes à votre disposition au 01 45 00 09 40 ou [contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)**

**SIMULEZ VOTRE AVANTAGE FISCAL EN LIGNE**